
POUR INFORMATION

Importantes informations concernant le délai de péremption des culots globulaires irradiés
Lettre aux clients 2017-29

Le 11 juillet 2017

Chers clients,

La présente fait suite à la lettre aux clients 2017-05, intitulée *Changements à venir concernant la date de péremption des culots globulaires irradiés*.

Les nouveaux délais de péremption des unités de culot globulaire irradiées dans nos laboratoires entreront en vigueur le 14 août 2017, date à laquelle nous adopterons également de nouveaux critères pour la sélection des unités à irradier.

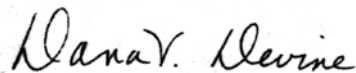
Nos systèmes informatiques ont été reconfigurés pour que toute unité à irradier ait été recueillie depuis 14 jours tout au plus — et non 28 jours comme nous vous l'avions annoncé dans la lettre 2017-05. Avec ce changement, nous nous alignons sur les recommandations du British Committee for Standards in Haematology, qui préconise une irradiation au 14^e jour au plus tard après la collecte, l'unité irradiée pouvant être conservée pendant 14 jours après l'irradiation.

Le délai d'expiration des unités irradiées dans nos laboratoires sera conforme à ce que nous vous avons indiqué dans la lettre 2017-05, à savoir 14 jours après l'irradiation ou 28 jours après la collecte, selon le délai qui expire en premier.

Le tableau 4 de la *Circulaire d'information — Utilisation de composants sanguins humains* sera mis à jour en conséquence comme nous vous l'avons signalé dans la lettre 2017-05.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section « Hôpitaux ». Si vous avez des questions concernant son contenu ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

La chef des affaires médicales et scientifiques,



Dana Devine